

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 00301 Numéro SIREN : 804 629 327 Nom ou dénomination : AYAUDAR

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000051

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



787598

Dénomination : AYAUDAR
Adresse : 5 impasse Les Beneyss 26120 Peyrus -FRANCE-

n° de gestion : 2015B00301
n° d'identification : 804 629 327

n° de dépôt : P2019/000051
Date du dépôt : 19/07/2019

Pièce : Ordonnance du Président



787598

AYAUDAR
Société par actions simplifiée
au capital de 4 739 250 euros
Siège social : 5 Impasse Les Beneys, 26120 PEYRUS
804 629 327 RCS ROMANS

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de ROMANS

La soussignée Yolande BARNASSON,

Agissant en qualité de Présidente de la société AYAUDAR, société par actions simplifiée au capital de 4 739 250 euros, dont le siège social est 5 Impasse Les Beneys, 26120 PEYRUS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 629 327 RCS ROMANS,

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société AYAUDAR a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2018,
- Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,
- Qu'en raison de difficultés matérielles et exceptionnelles dans l'organisation de l'arrêté des comptes, elle se trouve dans l'impossibilité de le faire.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société AYAUDAR qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 4 mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à PEYRUS
Le 25 juin 2019

Yolande BARNASSON
Présidente



SAS AYAUDAR
5 Impasse les Beneys 26120 PEYRUS
Siret 804 629 327 00011



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE

ORDONNANCE

Nous, Romain ADAM, juge par délégation du Président du tribunal de commerce de Romans sur Isère,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société AYAUDAR 5 impasse les Beneys 26120 PEYRUS RCS Romans 804 629 327 représenté(e) par CADRA 26 Rue Brillat Savarin Rovaltain 26958 VALENCE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/10/2019

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de La société AYAUDAR 5 impasse les Beneys 26120 PEYRUS RCS Romans 804 629 327 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

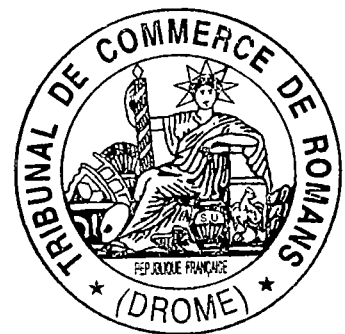
Fait à Romans sur Isère, le 08/07/2019

Le greffier associé,
Arnaud GUILLAND

Le juge
Romain ADAM

DEPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

18 JUL 2019



Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.46 € TTC (22.13 € HT - 4.43 € TVA - 5.9 € débours)



Pour copie certifiée conforme

